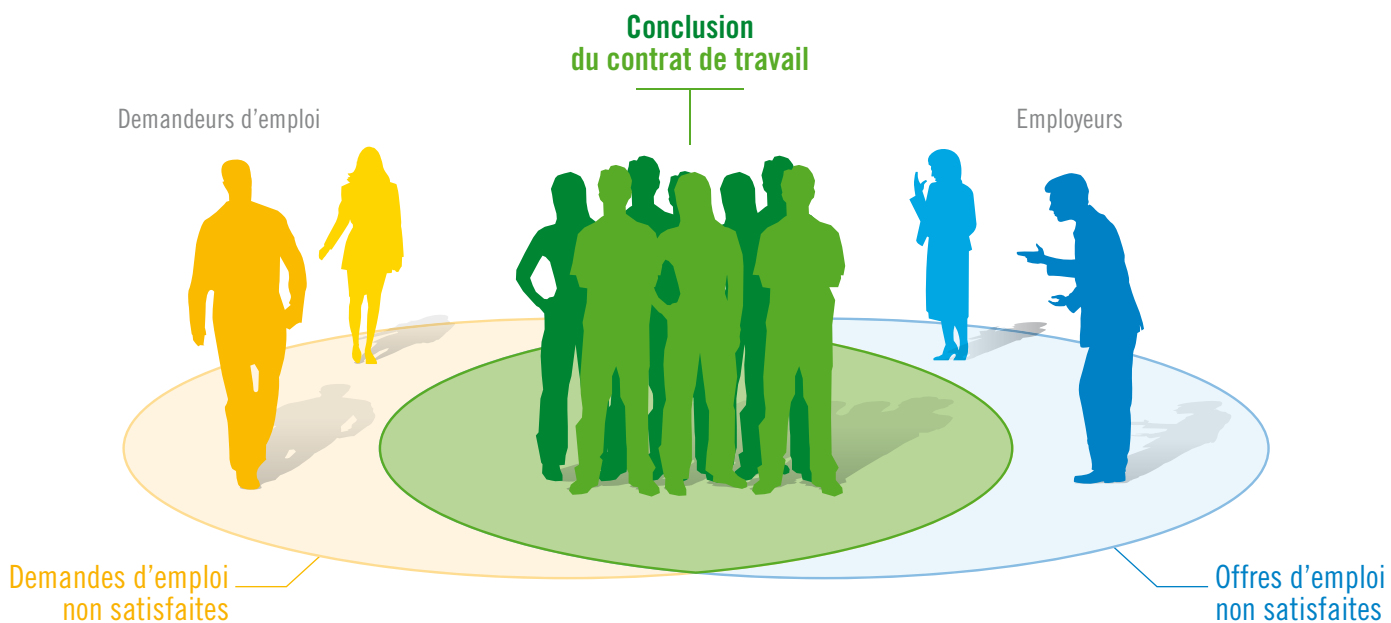


ACCÉDER À L'EMPLOI

Comprendre le marché du travail


Le marché du travail met en relation les employeurs qui proposent des offres d'emploi et les demandeurs d'emploi. Cette rencontre aboutit à la signature d'un contrat de travail lorsque l'offre correspond à la demande. Mais ce n'est pas toujours le cas : certaines personnes restent, provisoirement ou durablement, privées d'emploi et certains employeurs ne trouvent pas de candidat correspondant à leur besoin.



> Pourquoi des demandeurs d'emploi restent sans travail alors que des entreprises ont du mal à recruter ?


Un marché du travail difficilement accessible

Le marché du travail est diffus : tous les demandeurs d'emploi et les employeurs ne se rencontrent pas en un même lieu. L'Anpe tente de rassembler les demandes et les offres mais, en moyenne, seules 30 % des offres passent par cet organisme.

 L'inscription à l'Anpe est indispensable lorsqu'on cherche du travail. Mais d'autres canaux existent : Internet, la presse, les forums, les candidatures spontanées (à l'origine de près du quart des embauches), le bouche à oreille, les entreprises d'intérim...


Des métiers qui n'attirent pas suffisamment de candidats

Alors que certaines offres attirent de nombreux candidats, d'autres ne reçoivent que peu ou pas de réponses.

 Aucune voie professionnelle n'est à négliger. De réelles opportunités existent dans des métiers mal considérés ou méconnus tels que les métiers du bâtiment (fiches 3 et 4), des industries de process (fiche 8), ou encore de la cuisine (fiche 9). Certains métiers sont marqués par une image sexuée, attirant essentiellement des femmes (infirmière, sage-femme...) ou au contraire des hommes (mécanicien, informaticien...). Il ne faut pas hésiter à s'engager dans ces métiers porteurs, quel que soit son sexe.

Des demandeurs d'emploi pas toujours mobiles

Le marché du travail est large : il dépasse les frontières d'une commune, d'une région ou même d'un pays. Une offre d'emploi peut rester sans réponse car le demandeur d'emploi qui conviendrait est trop éloigné.

 La mobilité est un atout essentiel lorsqu'on cherche du travail, même s'il n'est pas toujours évident de se déplacer (contraintes familiales, absence de permis de conduire ou de véhicule...). Des **aides à la mobilité*** existent.

À savoir : le choix de certains métiers implique une recherche d'emploi élargie : par exemple, travailler dans la mode ou la publicité nécessite bien souvent de se rendre en région parisienne.


Rechercher un emploi : tout un travail...

Identifier ses compétences, sélectionner des offres, rédiger un CV ou une lettre de motivation, contacter un employeur, préparer un entretien... cela ne s'improvise pas.

De nombreux **dispositifs d'accompagnement*** existent.

Des qualifications insuffisantes ou inadaptées

Les compétences recherchées par les employeurs sur le marché du travail ne correspondent pas toujours aux qualifications des demandeurs d'emploi.

 La qualification est une clef essentielle pour réussir son intégration professionnelle.

> Avant l'entrée sur le marché du travail, se former est une nécessité. La formation scolaire ou universitaire joue un rôle protecteur vis-à-vis du chômage (voir graphique). Les débouchés sont toutefois à considérer au cas par cas : certains cursus longs offrent moins d'opportunités que d'autres beaucoup plus courts !


À savoir : les choix et les dispositions personnels restent des critères prioritaires dans la définition de son projet d'orientation.

> Une fois sur le marché du travail, se former reste essentiel pour s'adapter à l'évolution des techniques et répondre aux besoins des entreprises. Les salariés et les demandeurs d'emploi peuvent acquérir de nouvelles compétences par la formation continue. Celle-ci s'organise, soit dans le cadre de contrats de travail aidés ou en alternance, soit dans le cadre de **stages de formation***.

> Après quelques années d'expérience professionnelle, l'acquisition de nouvelles compétences peut être reconnue dans le cadre d'une démarche de VAE (Validation des acquis de l'expérience). Celle-ci permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'accéder à une formation sans avoir le niveau d'étude normalement requis.

Un manque d'expérience professionnelle

La formation est une condition nécessaire mais insuffisante pour accéder à l'emploi. Les employeurs recherchent souvent des personnes ayant déjà une expérience professionnelle. Ceci explique que le taux de chômage des jeunes soit plus élevé que la moyenne (15,8 % pour les moins de 30 ans contre 8,8 % en moyenne en 2006).

 Toute expérience en situation de travail est enrichissante.

> Les stages en entreprise permettent de se familiariser avec un métier : ils peuvent être menés dans le cadre de la scolarité mais aussi en tant que demandeur d'emploi.

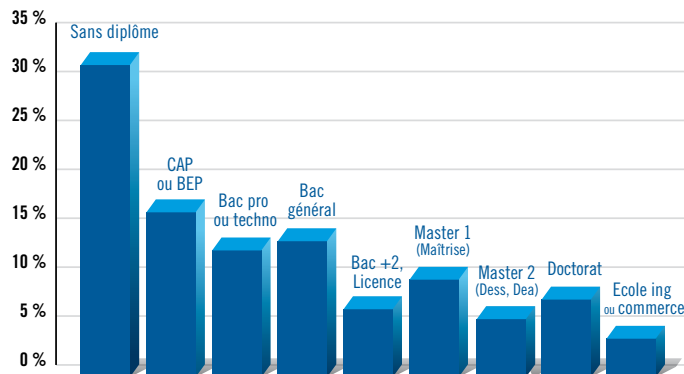
> Les CDD (contrats à durée déterminée), CNE (contrats nouvelles embauches) ou les missions d'intérim ne doivent pas être négligés. Les deux tiers des recrutements se font en CDD et les missions d'intérim ont représenté plus de 25 000 emplois équivalents temps plein en Midi-Pyrénées en 2006.

> Les jobs d'été (CDD) peuvent être valorisés dans un CV.

> Les contrats en alternance offrent la possibilité de se former tout en cumulant une expérience professionnelle (voir encadré).

Créer son entreprise

Une autre manière de réussir son insertion professionnelle : créer son emploi en prenant la tête d'une entreprise. En Midi-Pyrénées, plus de 14 000 entreprises se créent chaque année. Il existe des **aides à la création ou la reprise d'une entreprise***.



Taux de chômage des jeunes en fonction du niveau d'étude


Source : Enquête insertion des jeunes 3 ans après la fin de leurs études, Céreq 2008 ("Génération 2004" interrogée en 2007, données provisoires).

Être motivé

Il ne faut pas hésiter à postuler à une offre d'emploi qui ne correspond pas exactement à son profil. La motivation est un critère déterminant pour l'embauche et peut compenser parfois un manque de qualification ou d'expérience.

Des difficultés d'insertion pour certains demandeurs d'emploi

Certains publics éprouvent de réelles difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Elles relèvent parfois de la discrimination lorsqu'un candidat est refusé en raison de son âge, de son sexe, de son handicap ou encore de son origine sociale ou ethnique...

 Les **contrats aidés***, qui accordent des aides incitatives aux employeurs, sont destinés aux publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion (jeunes, personnes sans qualification, RMIstes, chômeurs de longue durée...). Ils permettent dans certains cas de suivre une formation.

Faire le choix de l'alternance

Les **contrats en alternance*** permettent de se qualifier tout en cumulant une expérience professionnelle. Plus de 400 formations sont accessibles en Midi-Pyrénées en contrat d'apprentissage, du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur. De nombreuses opportunités existent également dans le cadre du contrat de professionnalisation. L'alternance se pratique aussi dans la fonction publique.

* Voir « Les dispositifs en bref » page suivante.

ACCÉDER À L'EMPLOI

Les dispositifs en bref

Tous les dispositifs existants ne sont pas cités. Consultez un conseiller Anpe avant d'entamer toute démarche.

Les dispositifs d'accompagnement

Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

- > Pour qui ? Tout demandeur d'emploi.
- > Pourquoi ? Définir son projet professionnel avec un conseiller de l'Anpe, et bénéficier de mesures d'accompagnement individualisé : prestations de l'Anpe, bilan de compétences approfondi (BCA)...

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

- > Pour qui ? Jeune demandeur d'emploi, pas ou peu diplômé, rencontrant des difficultés particulières d'insertion.
- > Pourquoi ? Bénéficier de l'appui d'une Mission locale dans la construction de son projet et, dans ce cadre, prétendre à une aide financière.

Les contrats en alternance

Contrat d'apprentissage

- > Pour qui ? Jeune de 16 à 25 ans (sauf dérogations).
- > CDD de un à trois ans (sauf dérogations) avec un employeur de droit privé ou public.

Contrat de professionnalisation

- > Pour qui ? Tout demandeur d'emploi.
- > CDI ou CDD d'au moins six mois avec un employeur de droit privé.

Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État (Pacte)

- > Pour qui ? Jeune de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifié.
- > Contrat de un à deux ans conclu avec l'administration d'État, territoriale ou hospitalière.

Les contrats aidés

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

- > Pour qui ? Tout demandeur d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
- > CDD, à temps plein ou temps partiel, avec un employeur de droit public ou privé à but non lucratif. Formation recommandée.

Contrat d'avenir

- > Pour qui ? Bénéficiaire de minima sociaux ou de l'allocation aux adultes handicapés.
- > CDD de 24 mois (sauf dérogations) avec un employeur du secteur non marchand (employeur de droit public ou de droit privé à but non lucratif). Formation obligatoire.

Contrat initiative-emploi (CIE)

- > Pour qui ? Tout demandeur d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
- > CDI ou CDD, à temps plein ou temps partiel, avec un employeur de droit privé. Formation recommandée.

Contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)

- > Pour qui ? Bénéficiaire de minima sociaux ou d'allocation aux adultes handicapés.
- > CDI, CDD ou contrat de travail temporaire, à temps plein ou temps partiel, avec un employeur de droit privé. Formation recommandée.

Les aides à la mobilité géographique

Aides à la recherche d'emploi versées par l'Anpe

- > Pour qui ? Demandeur d'emploi non indemnisé ou bénéficiaire d'un minima social.
- > Pourquoi ? Se rendre à un entretien d'embauche, répondre à une convocation, participer à un atelier de l'Anpe...

Aides à la mobilité versées par l'Assédic

- > Pour qui ? Demandeur d'emploi indemnisé.
- > Pourquoi ? Compenser des frais de séjour et de déplacements, les frais de double résidence, les frais de déménagement...

Les aides à la création d'entreprise

Consultez le site de l'Agence pour la création d'entreprises www.apce.com

Les stages de formation

Pour ces formations, il est possible de bénéficier d'une rémunération, soit par la Région ou l'État, soit par l'Assédic.

Programme régional de formation professionnelle (PRFP) de la Région Midi-Pyrénées

- > Pour qui ? Tout demandeur d'emploi.
- > Pourquoi ? Bénéficier de formations d'orientation, de préparation à la qualification ou qualifiantes.

Action de formations financée par l'Assédic

- > Pour qui ? Demandeur d'emploi indemnisé.
- > Pourquoi ? Bénéficier d'une formation sélectionnée par l'Assédic Midi-Pyrénées au regard des besoins de l'emploi local.

Action de formation préalable à l'embauche (AFPE) ou Action préparatoire au recrutement (APR)

- > Pour qui ? Demandeur d'emploi indemnisé (AFPE) ou demandeur d'emploi non indemnisé (APR).
- > Pourquoi ? Bénéficier d'une formation de un à trois mois afin d'adapter ses compétences professionnelles à un nouvel emploi proposé.

Et pour les anciens salariés en CDD

Congé individuel de formation – CDD

- > Pourquoi ? Suivre une formation de son choix en bénéficiant, sous certaines conditions, d'une prise en charge financière (rémunération et frais).

Pour en savoir plus...

www.orientation-formation.fr

Portail de l'État, des Régions et des partenaires sociaux

www.cariforef-mp.asso.fr

Site du CarifOref Midi-Pyrénées

www.formation.midipyrenees.fr

Site de la Région Midi-Pyrénées dédié à la formation professionnelle

Les principales structures d'accueil, d'information et d'orientation en Midi-Pyrénées

Tous publics

MCEF (Maison commune emploi formation) et leurs Points d'appui
Offre dans un lieu unique l'accès à un premier accueil et une première information sur l'emploi et la formation ; permet de rencontrer sur place, en fonction des besoins de la personne, la ou les structures spécialisées, en capacité de l'accompagner de façon individualisée dans sa démarche.

AFPA-SOP (Services d'orientation professionnelle de l'Afpa)
Informe et élabore des parcours de formation pour les stages Afpa ou dans d'autres organismes de formation.

CIO (Centre d'information et d'orientation)
Informe sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les métiers. En priorité pour les jeunes scolarisés et leur famille.

EREF (Espace rural emploi formation)
Offre en milieu rural un accueil de proximité, accompagné de services divers selon le site dont l'aide au projet professionnel.

PRC VAE (Point relais conseil en validation des acquis de l'expérience)
Informe et offre un conseil individualisé aux personnes ayant un projet de validation des acquis de leur expérience.

Demandeurs d'emploi

ANPE (Agence nationale pour l'emploi)
Diffuse les offres d'emploi, propose des services personnalisés : ateliers de recherche d'emploi, actions de formation...

ASSEDIC
Informe les demandeurs d'emploi, les accompagne dans la réalisation du projet de réinsertion professionnelle.

Jeunes

AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés)
Aide à la recherche d'emploi les jeunes diplômés à partir du niveau Bac + 2 : offres d'emploi, sessions de technique de recherche d'emploi...

CAD (Centre d'aide à la décision des Chambres de métiers et de l'artisanat)
Informe et oriente les jeunes souhaitant préparer un métier par la voie de l'apprentissage.

Mission locale
Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle à travers une relation personnalisée et globale.

Point A (Point alternance des Chambres de commerce et d'industrie)
Informe et oriente les jeunes souhaitant se diriger vers un métier par la voie de l'alternance.

Réseau information jeunesse (CRIJ - BIJ - PIJ)
Informe et oriente les jeunes vers des services spécifiques, met à disposition une documentation sur les métiers, l'emploi, la formation, les loisirs...

Pôle apprentissage agricole (des Chambres d'agriculture)
Accompagne les jeunes à toutes les étapes de l'apprentissage : mise en relation avec l'entreprise, signature du contrat, suivi.

SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation)
Informe et accompagne les étudiants et futurs étudiants dans leur projet de formation et d'insertion professionnelle.

Autres

AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées)
Informe et oriente les personnes handicapées reconnues par la Cotorep pour favoriser leur accès et leur maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail.

APEC (Association pour l'emploi des cadres)
Accompagne les cadres à toutes les étapes de leur évolution professionnelle, propose conseils et méthodes aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

APECITA (Association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture)
Informe et oriente sur les formations et sur les débouchés dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

Cap Emploi
Prépare et accompagne les parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées reconnues par la Cotorep.

CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
Informe, oriente et accompagne dans les domaines de l'emploi, la formation, la législation familiale et sociale, et l'égalité des chances en général.

CIBC (Centres interinstitutionnels de bilan de compétences)
Accueille, informe les demandeurs de bilans et organise leur bilan de compétences professionnelles et personnelles.

PICO (Point d'information, conseil, orientation)
Aide à construire les parcours de formation dans tous les domaines du ministère chargé de l'agriculture.

Connaître les coordonnées de ces structures en Midi-Pyrénées
www.cariforef-mp.asso.fr > Où s'informer